

REGLEMENT

COURSE NATURE DE L'ABBAYE DE MONTFORT SUR MEU

SAMEDI 14 et DIMANCHE 15 AVRIL 2018

ORGANISATION :

L'association Raid Breizh Attitude organise sa quatrième course nature les 14 et 15 Avril 2018.
Nous proposons deux courses à travers la forêt de Montfort sur Meu et de Talensac :

Le défi de l'Abbaye de 29 Kms :

- 1 course de 17 kms le samedi 14 Avril 2018 à 18h00 avec un départ situé 3, rue St Nicolas à Montfort sur Meu, secteur centre ville, devant l'agence immobilière « Blot immobilier », et une arrivée sur le site de l'Abbaye de Montfort sur Meu

+ 1 course de 12 Kms le dimanche 15 Avril 2018 à 10H00 avec un départ et une arrivée sur le site de l'Abbaye de Montfort sur Meu.

La course nature de 12 Kms :

Le départ sera donné en même temps que les coureurs du défi le dimanche 15 Avril 2018 à 10h00 sur le site de l'Abbaye de Montfort sur Meu. (Classement différent)

A cela s'ajoute,

la Marche Nordique qui se fera sur le même circuit que la course nature de 12 Kms, son départ sera donné le dimanche 15 Avril 2018 à 10H10 sur le site de l'Abbaye de Montfort sur Meu avec une arrivée au même endroit.

Une personne sera chargée de fermer les 2 courses (17 et 12 Kms) ainsi que la marche nordique de 12 Kms.

INSCRIPTION :

L'épreuve (course ou marche) est soumise à une souscription de 10€ par participant dont 1€ sera reversé à une association.

Le défi de 29 Kms est soumis à une inscription de 20€ par participant dont 1€ sera reversé à une association.
L'ouverture des inscriptions se fera dès le 1^{er} Décembre.

Toute inscription sera validée dès réception du courrier avec le règlement à l'adresse suivante :

Raid Breizh Attitude

Chez GUILLOUET Etienne

3 impasse marin marie

35160 Montfort sur Meu

Les inscriptions par chèque seront à établir à l'ordre de « raid breizh attitude ».

Ou via le site klikego.fr

LICENCE / CERTIFICATS :

L'épreuve (défi, course ou marche) est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes, dans les catégories suivantes : juniors, espoirs, seniors et vétérans. La licence est obligatoire pour les licenciés (athlétisme en compétition). Les non licenciés doivent fournir un certificat médical ou sa copie de non contre indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course.

RAVITAILLEMENTS :

Un ravitaillement sera mis en place sur le parcours, puis un ravitaillement complet à l'arrivée vous attendra.

Concernant le défi, il y aura un ravitaillement + un point d'eau sur le circuit.

SECOURS :

Les premiers secours sont assurés par une équipe de secouristes, sur le parcours et à l'arrivée. Une ambulance peut assurer le transport d'éventuels blessés. Les services médicaux d'urgence sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ASSURANCE :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés sont assurés par le biais de leur licence. Les non-licenciés doivent souscrire une assurance individuelle.

L'organisation décline toute responsabilité :

- *En cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent,*
- *En cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité spécifiques.*
- *En cas de vol ou de perte d'objets ou de matériel confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposés dans ses locaux.*

Tout concurrent ou équipe abandonnant, et ce quelque soit le motif, se doit d'en avvertir l'organisation, de rendre les dossards, sous peine de se voir refuser son inscription lors des éditions ultérieures.

LOTS ET RECOMPENSES :

Un lot sera remis à chacun des participants.

Des récompenses seront remises aux 5 premiers hommes et femmes au classement scratch.

Ce mode de récompenses sera établi à chacune des épreuves :

- *La marche nordique*
- *Le 12 kms course nature de l'Abbaye*
- *Le défi de l'Abbaye de 29 Kms*

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards s'effectuera dès 11H00 le samedi 14 Avril 2018 jusqu'à 17H50 pour les coureurs du défi, et à partir de 8H00 le dimanche 15 Avril 2018 jusqu'à 09H50 pour les coureurs et marcheurs du 12 Kms

ANNULATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

DROIT A L'IMAGE :

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve. L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

C.N.I.L :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard pour faire rectifier vos données ou pour nous demander la suppression de vos données.